

Réservez la date

Marquez votre calendrier! L'ACNB a le plaisir d'inviter ses membres le 27 mai 2024, entre 11 h et 13 h, à son assemblée générale annuelle (AGA) hybride!

Nous vous demandons de vous inscrire à l'avance, que vous décidiez de participer en personne ou via Zoom.

Pour y assister en personne, envoyez votre nom et votre numéro de licence par courriel à <u>generalinfo@canb.ca</u>. L'AGA se tiendra au Centre des congrès de Fredericton, situé au 670, rue Queen, Fredericton, NB, E3B 1C2.

Pour y assister virtuellement, inscrivezvous via Zoom en cliquant <u>ici</u>.

Nous espérons vous y voir!



Élections de l'ACNB



Vous souhaitez vous impliquer dans notre formidable association?

L'ACNB acceptera les candidatures pour les postes ci-dessous à <u>officemanager@canb.ca</u> jusqu'au 10 mai 2024.

Exécutif:

- (1) Présidence
- (1) Vice-présidence
- (1) Secrétaire
- (1) Trésorerie

*Les candidats éligibles doivent avoir accompli un mandat de 3 ans au sein du conseil d'administration.

Conseil d'administration et licences :

- (2) Conseil d'administration
- (5) Comité des examens et de l'accréditation

Vol. 18 Bulletin des membres | page 1



AGA: Motions et questions



Ne manquez pas les délais de soumission!

Vous avez jusqu'au 28 mars 2024 pour envoyer vos motions à <u>officemanager@canb.ca</u>. Le 22 mai 2024 est la date limite pour envoyer vos questions à la même adresse électronique, afin qu'elles puissent être présentées lors de l'AGA 2024.

Restez à l'écoute

Gardez l'œil ouvert au cours des prochains mois, car nous avons une annonce incroyablement excitante en réserve pour 2025!

Restez à l'écoute des mises à jour au fur et à mesure que nous dévoilerons cette surprise, qui promet d'être une occasion de célébrer davantage les réalisations de nos membres et le dynamisme de notre industrie.



Comment nous joindre

Bureau: 220 rue Whiting, Fredericton, NB

Téléphone : (506) 458-8087

Sans frais: 1 (800) 561-8087 (NB seulement)

Télécopieur : (506) 458-1354 Courriel : generalinfo@canb.ca



Comment présenter une motion

Les règles et les procédures d'une AGA peuvent être complexes et difficiles à comprendre. C'est pourquoi l'ACNB souhaite s'assurer que ses membres comprennent mieux comment s'y retrouver.

En respectant les procédures et les lignes directrices ci-dessous, nos membres pourront présenter efficacement leurs motions lors de l'AGA de cette année.

- 1.Les membres doivent être présents pour présenter des motions lors de l'assemblée générale annuelle (AGA);
- 2.Les présentateurs doivent s'assurer que les motions sont clairement articulées et spécifiques dans leur intention ;
- 3.Les motions ne doivent pas nuire aux objectifs, aux valeurs ou aux obligations légales de l'association ;
- 4.La présentation des motions et leur examen au cours de l'AGA suivent les lignes directrices énoncées dans les "Robert's Rules of Order" :
- 5.Les motions ne peuvent pas être proposées spontanément au cours de la réunion ; elles doivent suivre le processus formel décrit dans les règles.



Rappel sur le renouvellement de licence

L'ACNB souhaite **VOUS** rappeler le que renouvellement de la d'avril licence 2024 s'accompagnera d'une légère augmentation des frais.

Cette augmentation a été approuvée lors de notre dernière AGA afin de soutenir davantage les services fournis par votre association.